

AMIT BAKHIRTA (CEO D'ANNEAU)

«CETTE RÉFORME FISCALE EST DE NATURE GAUCHISTE»

LE SYSTÈME FISCAL PROGRESSIF RÉDUIT GÉNÉRALEMENT LA CHARGE FISCALE DES PERSONNES QUI PEUVENT LE MOINS SE PERMETTRE DE PAYER, OBSERVE LE CEO D'ANNEAU. SELON AMIT BAKHIRTA, LES ABATTEMENTS FISCAUX ET LES CRÉDITS D'IMPÔT PRÉCÉDENTS COMBLAIENT DÉJÀ LES INCONVÉNIENTS DU SYSTÈME DE TAUX D'IMPOSITION PRÉCÉDEMMENT UNIFORME.

L'une des mesures phares du Budget, c'est que le «Personal income tax» deviendra entièrement progressif. Quelle analyse faites-vous de cette réforme ?

La réforme fiscale proposée est de nature «gauchiste». À court terme, elle devrait resserrer la disparité des revenus qui existe à Maurice, et surtout, couplée à la suppression du prélèvement de solidarité (Solidarity levy) et au fait que les dividendes sont totalement exonérés, déplace la charge fiscale supplémentaire des investisseurs vers les travailleurs en général ; les plus hauts revenus supportant l'essentiel du poids fiscal.

À titre d'avertissement ici, encore une fois, nous devons clarifier si le taux d'imposition progressif proposé fonctionne sur un mécanisme de taux d'imposition marginal et/ou de taux d'imposition effectif. C'est-à-dire si le prochain seuil de taux d'imposition supérieur s'applique ou non à la roupie supplémentaire gagnée et/ou s'applique au revenu total imposable.

Ce changement de régime devrait encore augmenter le total net des impôts ; à la fois de l'impôt sur le revenu, qui est notre impôt direct et de la taxe à la consommation (TVA),

notre impôt indirect. Espérons qu'elle sera utilisée intelligemment et avec diligence pour renforcer nos services publics, nos systèmes d'éducation et de santé ainsi que nos infrastructures publiques.

Sinon, cela ne sert véritablement à rien de macro-socio-économique. Au contraire, cela va décourager une productivité plus élevée. Car le taux horaire diminue avec l'augmentation du nombre d'heures travaillées – la courbe de Laffer en économie le montre clairement – illustrant comment les recettes publiques peuvent diminuer lorsque la fiscalité augmente au-delà d'un certain niveau. Les individus refusent de créer de la richesse supplémentaire, retenant des investissements ou du travail supplémentaires, et cela se traduit par un niveau inférieur de revenu imposable. Par conséquent, les hauts revenus, et dans une certaine mesure les investisseurs, peuvent être découragés.

En fait, les impôts progressifs peuvent également être considérés comme un frein au succès pour certains qui s'opposent à ce système de fiscalité comme moyen de redistribution des revenus. Celui-ci, selon eux, punit injustement les riches, la classe supérieure



et même la classe moyenne (dans ce cas). Je pense qu'un changement de régime fiscal devrait toucher l'ensemble de l'économie et pas seulement les individus. Pourquoi pas un taux d'imposition progressif pour les entreprises, mais seulement pour les travailleurs ?

Concrètement, dans quelle mesure le système de «Personal Income Tax» à Maurice est-il équitable ?

L'équité implique l'égalité et la justice pour tous. Les impôts progressifs, cependant, traitent différemment les hauts revenus, dans certains cas les

riches et les pauvres, ce qui est également injuste ou plutôt inéquitable. Elle peut être corrélée avec le débat sur la discrimination positive et/ou négative, qui malheureusement reste une dialectique sans fin.

Une réorientation de notre régime fiscal direct vers des impôts directs progressifs sur le revenu contribuera certainement à resserrer la disparité des revenus. Cependant, cela devrait être associé à une démarcation progressive des impôts indirects (c'est-à-dire les taxes à la consommation ; la TVA) qui peuvent vraisemblablement grandement aider l'exécutif à créer une société plus équitable. Ce qui est un concept insaisissable et utopien dans notre modèle socio-économique libre, capitaliste et concurrentiel. Par conséquent, le système fiscal n'est pas équitable, mais transfère plutôt le fardeau fiscal aux travailleurs ; surtout aux hauts salaires.

L'une des caractéristiques fondamentales d'un système fiscal équitable est que les contribuables doivent payer des impôts proportionnellement à leurs revenus. C'est ce qu'a souligné Adam Smith lorsqu'il a élaboré les quatre canons de la fiscalité. Selon lui, un bon système fiscal doit présenter les caractéristiques suivantes : l'équité, la certitude, la commodité et l'efficacité. Est-ce qu'avec cette réforme, le système de «Personal Income Tax» va dans cette direction ?

Non. Un taux d'imposition progressif n'implique pas un taux d'imposition proportionnel à votre revenu, mais plutôt un taux d'imposition forfaitaire. Malheureusement, un taux d'imposition progressif se traduit généralement par une rémunération inégale pour un travail égal (à mesure que le nombre d'heures augmente).

En d'autres termes, un système d'imposition progressif entraîne une baisse du revenu net par heure travaillée pour quelqu'un qui décide de travailler plus.

Avec des heures supplémentaires rémunérées à un salaire net inférieur, les travailleurs (surtout à l'heure et en règle avec le fisc) sont moins incités à fournir un effort productif plus important ou à créer de la richesse supplémentaire. Ce type de système dissuade généralement les individus, y compris les moins nantis, d'évoluer vers des niveaux de revenu plus élevés, car il impose un fardeau fiscal qui s'alourdit à mesure qu'une personne travaille plus et gravit les échelons professionnels.

Des taux d'imposition marginaux progressifs cependant, nous le réitérons, supportent la «solidarité sociale» et assurent la redistribution des richesses aux plus démunis (juste quand ils sont pauvres à cause des contraintes biologiques ou injustices sociales, injuste s'ils sont paresseux ou peu compétitifs).

Cependant, nous ne devons pas oublier que l'ancien système d'imposition fiscale avec ses abattements et crédits d'impôt garantissait toujours que les personnes à revenu élevé continueraient à payer davantage plus d'impôts en termes absolus et l'opposé et ainsi cela ne change donc pas mais s'alourdit. La redistribution des richesses peut également se faire par le biais des dépenses budgétaires ; comme nous l'avons vu lors de ces récents exercices budgétaires. Nul besoin d'un changement de régime fiscal pour cela.

Le ministre des Finances estime que cette réforme permettra aux travailleurs de disposer de plus de revenus et de rétablir le pouvoir d'achat. Vos commentaires ?



Ce système d'imposition progressif réduit la charge fiscale des personnes qui gagnent le moins. Encore une fois, nous réitérons que l'ancien système de taux d'imposition avec les abattements fiscaux et les crédits d'impôt précédents comblait déjà les inconvénients du système précédent. Ce nouveau système «théoriquement» laissera plus d'argent dans les poches des bas salaires. Parallèlement à la proposition de suppression des taxes indirectes à la consommation (TVA) sur un certain nombre de produits de première nécessité, les consommateurs à faible revenu sont susceptibles de dépenser davantage pour les biens essentiels. Ce qui soutient donc la consommation intérieure dans le court terme. Évidemment, tous ces efforts fiscaux de soutien à la consommation peuvent être dilués si nous ne parvenons pas à protéger la valeur de la monnaie de notre pays.

Êtes-vous d'accord que cette réforme fiscale générera une croissance du PIB supplémentaire de 0,6 point de pourcentage pour l'économie et créera quelque 16 800 emplois additionnels ?

Il est vrai que les mesures proposées devraient théoriquement soutenir la consommation intérieure et ainsi stimuler l'économie dans le processus. Cependant, en réalité, la microéconomie est très différente car la valeur de la roupie doit être protégée, si nous ne pouvons pas l'apprécier, au mieux.

Les économistes John Mullen et Martin Williams ont analysé les variations de la

croissance économique des États américains sur deux décennies, en mettant particulièrement l'accent sur l'impact des taux marginaux d'imposition. Ils ont constaté que les États ayant les taux d'imposition marginaux les plus élevés – très progressifs – ont des taux de croissance économique plus faibles. Les résultats de cette analyse ont été confirmés par la Federal Reserve Bank of Atlanta dont l'étude, portant sur une période de 30 ans et sur de nombreux États américains, a également observé une relation négative significative entre les pressions fiscales et la croissance économique.

Une étude américaine du National Bureau of Economic Research a examiné l'effet des impôts sur le revenu des entrepreneurs individuels et son impact sur leurs décisions d'investissement. Les auteurs estiment qu'une hausse de 5 % des taux marginaux d'imposition réduit la proportion d'entrepreneurs réalisant de nouveaux investissements de 10,4 % et réduit les dépenses d'investissement de 9,9 %. Des taux d'imposition progressifs élevés sur le revenu dissuadent donc les entrepreneurs de s'engager dans des dépenses d'investissement plus importantes. Mais cela ne doit pas non plus être généralisé.

En conclusion, l'objectif du changement de régime fiscal et son véritable impact économique palpable sous-jacent sont deux choses différentes. Comme le dit Mario Andretti, «si tout est sous contrôle, vous allez trop lentement».

TAXATION

LA RÉFORME FISCALE COMBLE LE DÉFICIT D'ATTRACTIVITÉ DE MAURICE VIS-À-VIS DE SES CONCURRENTS

LE «PERSONAL INCOME TAX» PASSE À UN SYSTÈME PROGRESSIF D'IMPOSITION, JUGÉ BEAUCOUP PLUS ÉQUITABLE. DANS LE MÊME TEMPS, LE «SOLIDARITY LEVY» EST SUPPRIMÉ. LA RÉFORME FISCALE DE PADAYACHY CONSTITUE UN SOULAGEMENT MAJEUR ET CONTRIBUE À RÉTABLIR LA RÉPUTATION DE MAURICE EN TANT QUE JURIDICTION ATTRAYANTE, EN PARTICULIER POUR LES INVESTISSEURS ET LES GROSSES FORTUNES.

EVE FIDÈLE

La réforme fiscale était réclamée de vive voix par le secteur privé. Cette réforme comprend deux principaux axes. D'abord, le Solidarity levy sera supprimé. Ensuite, l'impôt personnel sur le revenu (Personal Income Tax) passe à un système progressif à partir du 1^{er} juillet.

Valeur du jour, les revenus des individus sont imposés à trois taux, à savoir, 10 %, 12,5 % et 15 %. Les contribuables étaient surtout frappés que par le taux le plus élevé en fonction de leur rémunération mensuelle. Ce système a également donné lieu à des anomalies où les individus subissaient une augmentation relative soudaine de l'impôt lorsque le salaire évoluait. Le système d'impôt progressif signifie que les différents taux sont applicables sur la base d'une méthode de découpage des revenus. Cela signifie également une augmentation automatique du revenu disponible. Cette méthode progressive est introduite avec onze taux d'imposition différents variant de 0 à 20 %.



Cette réforme fiscale majeure avec un régime plus progressif vient donc remplacer le système linéaire précédent. Dans le cadre du système linéaire, le salaire mensuel moyen cumulé est imposé à 10 % s'il ne dépasse pas Rs 53 846, à 12,5 % s'il dépasse Rs 53 846 sans excéder Rs 75 000, et à 15 % s'il dépasse Rs 75 000. En outre, le Solidarity levy était appliqué à une personne dont le revenu imposable dépassait Rs 3 millions et était calculé au taux de 25 % du revenu imposable dépassant Rs 3 millions. Le Soli-

darity levy, rappelons-le, avait été introduit comme mesure de redressement des finances publiques lors de la pandémie de Covid-19. Le nouveau système abolit complètement le Solidarity levy et introduit un système d'imposition plus progressif qui vise à taxer le revenu marginal plutôt que le revenu moyen.

«Les mesures budgétaires pour 2023-2024 visent à faire de Maurice une destination encore plus compétitive et attrayante pour travailler, tout en ayant l'ambition d'attirer les investissements et de renforcer l'économie. La fiscalité est l'une des prémisses pour atteindre cet objectif. Concernant le 'Personal Income Tax', il s'agit là d'une réforme majeure du système. Ce qui est également important, c'est l'abolition du 'Solidarity levy' qui nuisait à la compétitivité de Maurice. Avec un taux d'imposition sur le revenu, couplé à un prélèvement de solidarité,

pouvant aller jusqu'à 40 %, Maurice avait perdu sa réputation de juridiction à faible taux d'imposition. C'était aussi l'une des causes de l'exode des talents. Il est encourageant de constater que cette réforme fiscale s'accompagne d'une rationalisation des règles d'immigration afin d'attirer de nouveaux talents dans le pays», explique Dheerend Puhooloo, Tax Leader à PwC Mauritius.

Il y a près d'un an, Rogers Capital Tax Specialist Services avait publié un rapport qui démontrait que Maurice avait finalement un régime fiscal (effectif) plus élevé pour les personnes que certains de ses centres financiers internationaux concurrents, tels que Dubaï, Singapour ou le Luxembourg. La taxe de solidarité a eu un impact considérable sur le taux marginal d'imposition à Maurice, le rendant plus élevé que dans des pays comme la France. Selon Ryan Allas,

CETTE RÉFORME FISCALE MAJEURE AVEC UN RÉGIME PLUS PROGRESSIF VIENT REMPLACER LE SYSTÈME LINÉAIRE PRÉCÉDENT.



DHEEREND PUHOOLOO (TAX LEADER À PWC MAURITIUS)

Managing Director - Tax Services de Rogers Capital, cette analyse avait mis en évidence la nécessité pour Maurice d'adopter un système de Personal Tax compétitif afin de retenir les talents locaux et d'attirer l'expertise étrangère. Effectivement, Maurice est confronté à une grave pénurie de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs clés. Les observateurs sont d'avis qu'un taux d'imposition plus bas sur le revenu donnera un coup de pouce aux talents étrangers qui souhaitent vivre et travailler à Maurice.

BAISSE DES RECETTES GOUVERNEMENTALES

D'un autre côté, cette réforme fiscale implique un coût pour les recettes publiques. Selon l'analyse de Maurice Stratégie, la réforme coûterait au gouvernement quelque Rs 5,3 milliards en termes de recettes, y compris le montant non perçu du Solidarity Levy, qui aurait généré quelque Rs 3 milliards s'il avait été maintenu. Le montant total perdu aurait représenté 33,1 %



RYAN ALLAS (MANAGING DIRECTOR - TAX SERVICES DE ROGERS CAPITAL)

du total de Personal Income Tax, et 19,6 % de l'impôt Non Solidarity Levy collecté auraient été annulés. Avec un taux d'imposition ramené à 0 % sur les revenus imposables jusqu'à Rs 30 000 par mois, 85 % des recettes perçues par le gouvernement pour les personnes dont le revenu imposable est inférieur à Rs 50 000 sont perdues, tandis que pour le groupe dont le revenu imposable est compris entre Rs 50 000 et Rs 150 000, 44 % des recettes sont perdues. 16 % de l'impôt perçu auprès de la catégorie des revenus les plus élevés sont abandonnés.

Selon l'analyse dynamique, réalisée à l'aide du modèle CSG, celle-ci montre que l'impact sera atténué et partiellement compensé. L'analyse CSG montre qu'à la suite des effets directs, indirects, induits et catalytiques associés aux réformes fiscales, la réduction de la collecte de l'impôt sur le revenu des personnes physiques serait de 21,8 % au lieu de 33,1 %, soit un manque à gagner de Rs 3,5 milliards. L'impôt sur les

sociétés devrait diminuer de 3,7 %. En revanche, les recettes de la TVA devraient augmenter de 2,5 %, soit un supplément de recettes d'environ Rs 1,2 milliard. Les droits d'accise, quant à eux, contribueraient à hauteur de Rs 101,6 millions.

La réforme fiscale pourrait, toutes choses égales par ailleurs, augmenter le PIB au prix du marché de 0,60 % pour l'année fiscale 2023-24, contribuant ainsi à hauteur de Rs 3,7 milliards supplémentaires à la production nationale. Selon Maurice Stratégie, la consommation augmenterait de manière significative à la suite des modifications apportées aux impôts, étant donné que le manque à gagner attendu de Rs 5,3 milliards serait réinjecté dans l'économie et dans le flux circulaire des revenus.

85 % des recettes non perçues concernent des personnes dont le revenu imposable est inférieur à Rs 50 000, c'est-à-dire des personnes dont la propulsion marginale à consommer est plus élevée. Ainsi, la majeure partie de l'allègement fiscal serait réinjectée dans l'économie et, grâce à un multiplicateur plus élevé, contribuerait à l'activité économique. L'injection supplémentaire dans l'économie est également susceptible de générer plus d'emplois, avec une augmentation de quelque 16 800 nouveaux emplois estimés. L'investissement, quant à lui, devrait enregistrer une baisse à la suite de la réforme.

Structurer plus de «Debt funds» à Maurice

L'augmentation du taux d'exonération partielle à 95 % pour les Collective Investment Schemes et Closed Funds signifie qu'ils sont effectivement taxés à

0,75 %. Cela envoie un message clair aux fonds, à savoir que Maurice souhaite maintenir sa compétitivité en tant que centre financier international. Cela encouragera certainement plus de Debt Funds à se structurer à travers Maurice. La fiscalité des banques a également été alignée et le système d'incitation a été supprimé.

Les banques dont le revenu imposable est supérieur à Rs 1,5 milliard seront imposées à un taux forfaitaire de 15 %, tandis que le taux sera de 5 % pour les revenus imposables inférieurs à Rs 1,5 milliard. Il a été précisé que le taux d'imposition incitatif de 5 % ne s'appliquait plus. Cela signifie que les grandes banques devront modifier leurs déclarations fiscales pour l'année d'imposition 2022-2023, ce qui est un coup dur pour le secteur bancaire. En outre, le taux de prélèvement au titre de la loi sur la TVA est passé à 5,5 % pour les grandes banques.

CALCUL DE LA TAXATION SOUS LE SYSTÈME D'IMPÔT PROGRESSIF

Revenus (Rs)	Taxation	Montant maximum imposable	Impôt payable (Rs)
390 000 à 430 000	2 %	40 000	800
430 001 à 470 000	4 %	40 000	1 600
470 001 à 530 000	6 %	60 000	3 600
530 001 à 590 000	8 %	60 000	4 800
590 001 à 890 000	10 %	300 000	30 000
890 001 à 1 190 000	12 %	300 000	36 000
1 190 001 à 1 490 000	14 %	300 000	42 000
1 490 001 à 1 890 000	16 %	400 000	64 000
1 890 001 à 2 390 000	18 %	500 000	90 000
Plus de 2 390 000	20 %	Tout montant supérieur	Le calcul se fait sur 20 %